

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 20 décembre 2017 à 20h00 **en Mairie de BROYE.**

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; ROUX Valérie; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; DEBAIN Olivier, MUZARD Régis.

1/ Application du RIFSEEP:

Le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur les montants à fixer pour le RIFSEEP concernant deux points :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).
 - le Complément Indemnitaire
- Pour les employés de notre commune.

2/ Indemnité au Trésorier de Marnay :

Le conseil municipal alloue à l'unanimité l'indemnité de conseil, au comptable du Trésor de Marnay, un montant de 92.52 €, pour l'assurance des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

3/ Liquidation du la CCVP – Intégration des écritures des budgets eau et assainissement :

Le Maire expose l'intégration du bilan de clôture 2016 des budgets eau et assainissement dans le budget Commune 2017. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°6 pour l'intégration des écritures des budgets annexes :

Section investissement eau et assainissement : - 42 718.71 €

Section fonctionnement eau et assainissement : + 121 590.73 €

4/ Convention d'occupation précaire – parcelle AC293 :

Le Maire propose de passer la convention précaire concernant la parcelle AC 293, utilisée par Mr Mignerot, en bail de location. La présente convention porte sur la parcelle au bout de l'impasse André GIN de 84a39ca sur laquelle le schéma directeur d'assainissement avait prévu la réalisation d'un lagunage et d'un chemin d'accès en 2013. Le conseil municipal décide de faire de cette convention, un bail de location de trois ans pour la somme de 100 €/an en fonction de l'évolution de l'indice de fermage.

5/ Acceptation de dons :

Les chèques des accompagnants au repas des anciens seront encaissés en dons.

6/ caution et régie des salles des fêtes :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter à la régie des salles des fêtes :

- Mme COCHU Stéphanie : mandataire suppléante pour la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes
- Mr VOILLARD Daniel : mandataire suppléant pour la salle des fêtes d'Aubigny
- Mme VUILLEMOT Geneviève : mandataire suppléant pour la salle des fêtes de Montseugny.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de changer le mode de paiement des locations des salles des fêtes. Les arrhes versées lors de la prise de location des salles resteront au même taux, soit 60%. Le complément du montant de la location de la salle sera demandé sous forme de chèque de caution avec le règlement signé, qui sera restitué au locataire lorsque celui-ci aura réglé la totalité de son dû à la remise des clés.

Pour se faire, les mandataires suppléants devront établir un reçu global des prestations en retirant le montant des arrhes.

7/ Autorisation budgétaire :

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2018, des dépenses d'investissement. Le conseil municipal autorise à l'unanimité de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2017 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 227 445 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2018, serait donc de 56 861.25 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses urgentes pour un montant de 23 000 €.

- Travaux O.N.F. : 9 200 €
- Columbarium : 3 000 €
- Bâtiments publics : 10 800 €

10/ Questions diverses :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 150 € à l'association sportive du collège de Pesmes, puis une subvention de 80€ aux anciens combattants.

Le conseil municipal accepte la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG70

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
GANDRE Gérard